



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	26
Pouvoirs	:	3
Absents	:	4

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le onze octobre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Pascale MOURIERE, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE, Anaïs BAREYT, Mickael EECKHOUDT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

Mme Christelle GUILHEMSAN à M. Arnaud BRUNET

M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO

M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE

Absents :

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

Mme Rose-Marie ABRAHAM

Délibération n° 2024.81.

Objet : ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024.



Délibération n° 2024.81.

Objet : ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024.

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres du Conseil Municipal de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 17 Octobre 2024.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

. **ADOpte** l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 17 Octobre 2024 dont le détail suit :

1. Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Pays Morcenais
 2. Protection Sociale Complémentaire – Adhésion au contrat collectif Assurance prévoyance/Convention de participation proposé par le CDG 40.
 3. Protection Sociale Complémentaire – Contrat collectif assurance TERRITORIA MUTUELLE (accord négocié par le CDG40) – Montant de la participation obligatoire au risque prévoyance pour les agents de la Commune de Morcenx-la-Nouvelle
 4. Renoncement à l'appel des RODP 2021, 2022, 2023 et 2024 pour l'installation des commerces locaux sur les trottoirs
 5. Créances admises en non-valeur et créances éteintes
 6. Modalités financières entre la Commune de Morcenx-la-Nouvelle et les membres du groupement de commandes concernant la part d'abonnement et des communications de la téléphonie fixe (lot 1 du marché téléphonie 2024/2025)
 7. Modification des tarifs sociaux cantine et demande de renouvellement de la convention Triennale avec l'Etat
 8. Renouvellement de la convention du Projet Educatif Territorial (PEDT) 2024/2027 de la Commune
 9. Travaux de construction d'une salle multisport – Avenant n° 2
 10. Sydec – Remplacement des éclairages à bulles sur la place de la Distillerie. Approbation du devis
 11. Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de financement pour l'aménagement de la Route Départementale N° 325 – Aménagement de sécurité et création d'une voie verte sur la Commune de Morcenx-la-Nouvelle
 12. Programme d'assiette des coupes de bois pour l'année 2025
- Questions diverses – Informations.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx-la-Nouvelle, le 17/10/2024

La Secrétaire de séance,
Rose-Marie ABRAHAM.

Le Maire,
Paul CARRERE.

